
États financiers du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

31 mars 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 12

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »). Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du RLISS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le RLISS ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du RLISS.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du RLISS.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le RLISS à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 23 juin 2021

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État de la situation financière

Au 31 mars 2021

	Notes	2021 \$	2020 \$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie		19 354 506	15 326 662
Montant à recevoir du ministère de la Santé (le « Ministère »)	13	70 335 848	1 780 511
Débiteurs		838 599	846 573
Charges payées d'avance		386 892	674 381
		90 915 845	18 628 127
Immobilisations	5	354 039	510 140
		91 269 884	19 138 267
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		16 700 913	12 458 938
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	13	70 335 848	1 780 511
Montant à verser au Ministère	3	3 821 857	4 301 985
Apports reportés afférents au fonctionnement	6	57 227	86 693
		90 915 845	18 628 127
Apports reportés afférents aux immobilisations	7	354 039	510 140
		91 269 884	19 138 267
Engagements et éventualités	8 et 9		
Actif net			
		-	-
		91 269 884	19 138 267

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil,



William Hatanaka, président du conseil d'administration



Garry Foster, président du comité de vérification

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2021

	Notes	2021 \$	2020 \$
Produits			
Financement fourni par le Ministère – paiements de transfert	13	1 117 819 591	918 348 766
Financement fourni par le Ministère – activités et initiatives		161 779 273	156 622 884
Santé Ontario – division Action Cancer	5	668 797	540 283
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		176 514	285 472
Autres produits		443 930	585 230
		163 068 514	158 033 869
Total des produits		1 280 888 105	1 076 382 635
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	13	1 117 819 591	918 348 766
Activités et initiatives			
Services impartis aux termes de contrats			
Services à domicile/en clinique		111 625 232	102 700 838
Services à l'école		798 367	2 951 824
Services de soins de fin de vie		1 206 434	1 150 612
Salaires et avantages		36 466 562	38 769 994
Fournitures médicales		8 088 658	6 614 310
Location de matériel médical		1 671 906	1 474 997
Fournitures et charges diverses		1 577 859	2 319 009
Bâtiment et terrain		1 317 548	1 649 446
Amortissement		176 514	285 472
Réparations et entretien		139 434	117 367
		163 068 514	158 033 869
Total des charges		1 280 888 105	1 076 382 635
Excédent des produits sur les charges		-	-
Actif net au début de l'exercice		-	-
Actif net à la fin de l'exercice		-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2021

	Notes	2021 \$	2020 \$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges			
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		176 514	285 472
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	8	(176 514)	(285 472)
		-	-
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	11	4 027 844	1 801 528
		4 027 844	1 801 528
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations		20 413	(30 398)
Cession d'immobilisations		-	19 276
		20 413	(11 122)
Activités de financement			
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations		(20 413)	30 398
Cession d'apports reportés afférents aux immobilisations	8	-	(19 276)
		(20 413)	11 122
Variation nette de la trésorerie		4 027 844	1 801 528
Trésorerie au début de l'exercice		15 326 662	13 525 134
Trésorerie à la fin de l'exercice		19 354 506	15 326 662

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») du Centre-Ouest, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS couvre les régions géographiques définies de Dufferin, la zone nord de la région de Peel, une partie de la région de York et une petite partie de la ville de Toronto.

Le RLISS a les mandats suivants :

a) *Planifier, financer et intégrer le système de santé local dans une région géographique précise*

Le RLISS permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Tous les versements aux fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Les versements autorisés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS à titre de produits provenant du Ministère et à titre de charges liées aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

b) *Offrir des services de soins à domicile et des services communautaires au sein de sa région géographique*

Ces services comprennent des services de santé et des services sociaux, de l'équipement médical pour soigner des personnes à domicile et dans la collectivité, et la fourniture de biens et de services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. Le RLISS est en outre responsable de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, puis de faire des renvois vers ces services.

Le 17 mars 2021, conformément au paragraphe 40(1) de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*, le Ministère de la Santé de l'Ontario a pris un arrêté ordonnant le transfert, le 1^{er} avril 2021, de certains actifs, passifs, droits et obligations du RLISS, principalement ceux liés aux activités de planification, de financement et d'intégration décrites en a) ci-dessus, à Santé Ontario. Certains postes du personnel ont également été transférés à Santé Ontario.

Exerçant désormais ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Centre-Ouest, le RLISS continuera d'être responsable de la prestation de services à domicile et en milieu communautaire au sein de sa région géographique. Les membres du conseil d'administration de Santé Ontario ont été nommés à titre de membres du conseil d'administration du RLISS le 8 mars 2018, et ils continueront d'agir à ce titre jusqu'à ce qu'un nouveau conseil ait été nommé.

1. Description des activités (suite)

Un protocole d'entente entre le RLISS et Santé Ontario décrivant le processus devant être suivi à l'égard du transfert de certains actifs et passifs entre ces deux parties en vertu de l'arrêté ordonnant le transfert est actuellement en rédaction. Il est prévu que les montants visés seront principalement des passifs liés aux employés mutés vers Santé Ontario et réaffectés au RLISS dans le cadre du transfert. Les montants des actifs et des passifs transférés ne devraient pas être significatifs (se reporter à la note 4).

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

Financement de la part du ministère de la Santé

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent le financement approuvé par le Ministère pour appuyer les fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS et les activités du RLISS. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les montants des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé sont établis en fonction des modalités des ententes de responsabilisation des fournisseurs de services de santé conclues avec le RLISS, y compris toute modification apportée au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert de trésorerie aux fournisseurs de services de santé. La trésorerie liée aux paiements de transfert est directement transférée par le Ministère aux fournisseurs de services de santé et elle ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS ne comprennent que les fonds liés aux paiements de transfert et les fonds de fonctionnement du RLISS compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Mobilier et matériel	De 3 à 10 ans
Matériel informatique et de communications	3 ans
Matériel médical	4 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du contrat de location

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé sur la moitié d'un exercice.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2021

3. Montants à verser au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue du Ministère à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère. Tous les produits d'intérêts gagnés par le RLISS doivent être versés au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

	2021	2020
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	4 301 985	2 679 738
Financement remboursé au Ministère	(1 833 009)	—
Produits d'intérêts gagnés à verser au Ministère	170 219	311 433
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	1 182 662	1 310 814
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	3 821 857	4 301 985

4. Opérations entre apparentés

Santé Ontario

La *Loi pour des soins interconnectés* (la « LSI »), promulguée le 30 mai 2019, comprend des articles importants tels que la création de Santé Ontario, un nouvel organisme de la Couronne, le 6 juin 2019. Santé Ontario est un apparenté du RLISS compte tenu du contrôle conjoint exercé par la province de l'Ontario. Le 2 décembre 2019, le RLISS a conclu un protocole d'entente avec Santé Ontario, et 11 employés du RLISS ne relevant pas des soins à domicile et en milieu communautaire ont été mutés à Santé Ontario. En vertu du protocole d'entente, le RLISS a continué de fournir la rémunération et les avantages sociaux aux employés mutés.

Au cours de l'exercice, le RLISS a engagé un montant de 1 622 492 \$ (2020 – 628 285 \$, pour la période allant du 2 décembre 2019 au 31 mars 2020) au titre des salaires et des charges sociales pour les 11 employés mutés. Tous les montants ont été comptabilisés au coût dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net ainsi que dans l'état de la situation financière.

En raison d'un changement relatif à l'étendue du transfert, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2021, cinq employés qui avaient été mutés à Santé Ontario le 2 décembre 2019 ont été réaffectés au RLISS.

Au cours de l'exercice, le RLISS a comptabilisé un montant de 668 797 \$ (2020 – 540 283 \$) provenant de Santé Ontario (division Action Cancer) et présenté au poste Santé Ontario – division Action Cancer de l'état des résultats. Le RLISS a également comptabilisé un montant de 186 296 \$ (2020 – 190 110 \$) en financement au titre des infrastructures informatiques de base provenant de Santé Ontario, et il a recouvré un montant de 121 659 \$ au titre de charges diverses engagées au nom de Santé Ontario, lequel est inclus aux autres produits de l'état des résultats. À la clôture de l'exercice, un montant de 6 749 \$ (2020 – 968 \$) à recevoir de Santé Ontario était inclus dans les débiteurs.

Au cours de l'exercice, en raison d'affectations temporaires de personnel provenant du RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant, le RLISS a engagé des charges de 353 744 \$ (2020 – néant) au titre des salaires et avantages sociaux. À la clôture de l'exercice, un montant total de 29 739 \$ (2020 – néant) à verser au RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant était inclus dans les créditeurs et charges à payer de l'état de la situation financière.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2021

5. Immobilisations

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2021 Valeur comptable nette \$	2020 Valeur comptable nette \$
Mobilier et matériel	2 638 645	(2 389 488)	249 157	310 794
Matériel informatique	300 302	(291 478)	8 824	14 707
Matériel médical	354 322	(258 264)	96 058	184 639
Améliorations locatives	2 397 984	(2 397 984)	—	—
	5 691 253	(5 337 214)	354 039	510 140

6. Apports reportés afférents au fonctionnement

Les apports reportés afférents au fonctionnement représentent les montants non amortis des subventions et d'autres apports reçus en vue de financer les dépenses de périodes ultérieures. Les contrats de location liés à des infrastructures informatiques de base représentent les montants non amortis reçus des Services communs pour la santé Ontario pour le règlement des contrats de location de matériel informatique dans le cadre du projet d'infrastructures informatiques de base.

	2021 \$	2020 \$
Solde au début de l'exercice	86 693	112 002
Apports afférents au fonctionnement reçus au cours de l'exercice	156 830	164 801
Montant comptabilisé à titre de produits au cours de l'exercice	(186 296)	(190 110)
Solde à la fin de l'exercice	57 227	86 693

7. Apports reportés afférents aux immobilisations

Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	2021 \$	2020 \$
Solde au début de l'exercice	510 140	784 490
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	20 413	30 398
Amortissement pour l'exercice	(176 514)	(285 472)
Cessions	—	(19 276)
Solde à la fin de l'exercice	354 039	510 140

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2021

8. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation qui expirent à diverses dates jusqu'en 2025.

	\$
2022	1 135 374
2023	1 089 092
2024	1 073 266
2025	1 068 475
2026	—

9. Éventualités

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses poursuites. La direction croit que toute responsabilité découlant de ces poursuites serait adéquatement couverte par l'assurance responsabilité existante.

10. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2021 \$	2020 \$
Montant à recevoir du Ministère	(68 555 337)	1 062 733
Débiteurs	7 974	536 388
Charges payées d'avance	287 489	(183 454)
Créditeurs et charges à payer	4 241 975	(2 681 455)
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	68 555 337	1 699 180
Montant à verser aux autres RLISS	—	(228 802)
Montant à verser au Ministère	(480 128)	1 622 247
Apports reportés afférents au fonctionnement	(29 466)	(25 309)
	4 027 844	1 801 528

11. Régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 380 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2021 s'est établi à 2 528 123 \$ (2020 – 2 697 062 \$) et il a été passé en charges dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net pour 2021. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2020. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

12. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'attribuer un financement de 1 117 819 591 \$ en 2021 à divers fournisseurs de services de santé dans sa région géographique. Le tableau qui suit présente les paiements de transfert approuvés par le RLISS dans divers secteurs.

	2021	2020
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	825 417 341	645 075 787
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	100 275	96 975
Centres de soins de longue durée	187 201 488	180 544 914
Services de soutien communautaires	21 857 584	18 100 361
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	12 628 481	11 959 405
Centres de soins de santé communautaires	17 505 887	14 367 170
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	53 108 535	48 204 154
	1 117 819 591	918 348 766

Le RLISS reçoit du financement du Ministère et il l'attribue à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2021, un montant de 70 335 848 \$ (2020 – 1 780 511 \$) était à recevoir du Ministère et à payer aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été reflétés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et ils sont inclus dans le tableau précédent.

13. Risque financier

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

- i) Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.
- ii) Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

14. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.